

## Fiche action N°2 : Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières

### Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

### Objectifs opérationnels

- ✓ Soutenir les initiatives en faveur de la gestion durable de la ressource forestière
- ✓ Développer les potentiels de valorisation du bois local
- ✓ Développer les productions agricoles emblématiques du territoire par des actions collectives
- ✓ Favoriser le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie
- ✓ Accompagner le programme partenarial de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle
- ✓ Faire émerger et accompagner des actions agricoles et forestières concourant à la stratégie du GAL

### Descriptif des actions pouvant être soutenues

#### Sous-action 1 : Gestion durable de la ressource forestière

Soutien à la mise en œuvre d'un Plan Sylvicole Territorial ; à l'étude des impacts du changement climatique sur les forêts ; l'animation à destination des acteurs de la forêt ; la qualification des entreprises de travaux forestiers ; les actions de médiation liées au désenclavement de massifs ; l'investissement en matière d'exploitation forestière

#### Sous-action 2 : Détection, structuration et consolidation des débouchés agricoles et sylvicoles

Soutien à la valorisation des filières agricoles et sylvicoles ; l'émergence de nouveaux débouchés ou produits agricoles et sylvicoles ; les opérations collectives d'investissement pour l'approvisionnement, la transformation et la commercialisation de produits agricoles et sylvicoles ; l'installation et l'entrepreneuriat agricole ; l'utilisation du bois local dans la construction et les équipements ; l'utilisation de produits agricoles locaux dans la restauration collective.

#### Sous-action 3 : Développement de l'agriculture biologique (AB) et de l'agro-écologie

Soutien aux actions d'animation visant la conversion et la transmission des exploitations en AB ; l'émergence de nouveaux débouchés et la commercialisation de produits AB ; la sensibilisation du grand public à l'agro-écologie et l'AB, la prise en compte des enjeux agro-écologiques et environnementaux dans les exploitations ; la mise en œuvre des actions des projets agro-écologiques et climatiques.

#### Sous-action 4 : Reconquête de la châtaigneraie traditionnelle

Soutien au programme partenarial de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle.

*Certaines actions seront mises en œuvre par appels à projets ou à candidatures.*

### Bénéficiaires éligibles

Syndicats Mixtes, EPCI, communes, établissements publics ;  
Associations loi 1901 et 1884, associations syndicales ;  
Agriculteurs et groupements d'agriculteurs, propriétaires forestiers, gestionnaires ;  
Micro et petites entreprises ;  
Sociétés Civiles, ESAT.

### Modalités d'intervention

**Taux d'Aide Publique Fixe : 100%**  
**Plancher de dépenses HT : 5 000 €**  
**Plafond de dépenses HT pour les travaux : 100 000 €**